

L'an deux mille vingt-deux, le 10 janvier, le conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Christian PICARD, Maire.

**Etaient présents :**

Christian PICARD / Virginie VALLIENNE / Philippe DELAPORTE / Delphine LUPART / Gérard LEPERE / Romuald BOUTELEUX / Christophe RINGARD / Michel SAROT / Alexandre DEMONCHY / Stéphanie LAURENT / Philippe POUPART / Christophe SERGENT / Jean-Luc SAUVAGE

**Etaient absents(es) :** Caroline LAUMON / Mickaël JACQUART

**Secrétaire de séance :** LUPART Delphine

**Ouverture de séance à 19H00**

Avant de commencer les débats, Monsieur Le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la présence d'un administré.

Compte tenu du fait que les mesures sanitaires peuvent être respectées (distanciation réglementaire possible au vu du nombre de personnes présentes dans la salle), le conseil municipal accepte cette présence.

**ORDRE DU JOUR :**

- Vœux du maire
- Approbation des Comptes rendus des C.M. des 6 et 17 décembre 2021
- Délibérations :
  - ✓ Concernant les subventions versées aux associations (suite à la commission finance du 5 janvier 2022)
  - ✓ Concernant les conditions de rédaction du bail à usage professionnel de la MAM (création du document pour une ouverture prochaine)
  - ✓ Pour autorisation permanente d'encaissement de chèque
  - ✓ Fixant les récompenses des gagnants au concours des maisons illuminées
- Travaux urgents : remplacement de la chaudière du bâtiment jouxtant la nouvelle garderie
- Organisation du repas des aînés du 3 avril 2022
- Informations et Questions diverses

Monsieur Picard présente ses vœux à l'équipe municipale.

Approbation des comptes rendus des C.M. des 6 et 17 décembre 2021
---

Approbation à l'unanimité des comptes rendus.

**Délibération 01-2022** concernant les subventions versées aux associations (suite à la commission finance du 5 janvier 2022)

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LAURENT. Elle transmet au Conseil municipal les données nécessaires à une prise de décision et précise qu'il s'agit de la subvention 2021 qui sera reconduite en 2022 à l'identique et versée à réception du bilan 2021.

Les Associations du village :

La longue Paume 1300 €, les anciens combattants 300 €, le football club 1500 €, le comité des fêtes 1300 €, l'AFR 600 € le CCAS 1500 €.

La subvention de l'USEP n'a pas été reconduite du fait d'un manque d'information. En effet, la commune n'a pas eu de retour sur l'utilisation du produit de la vente des anciennes tables d'école par exemple. C'est pourquoi, le conseil demandera à prendre connaissance des comptes, au même titre que les autres associations.

Total : 6500 €

Téléthon 100 €, La Ligue contre le cancer 150 €, Les papillons blancs 150 €, Association Saint Jean 500 €, l'ADMR 500 €, Le souvenir français 250 €.

Total : 1650 €

Question d'un membre du conseil municipal : les comptes des différents bénéficiaires ont-ils été présentés ?

Réponse : pratiquement pour toutes les associations. Cependant, les subventions ne seront versées qu'après présentation des comptes annuels.

Vote à l'unanimité

**Délibération 02-2022** concernant les conditions de rédaction du bail à usage professionnel de la MAM (création du document pour une ouverture prochaine)

Monsieur Le Maire donne la parole à la référente petite enfance, Madame VALIENNE.

Une étude a été menée sur toute la France, en milieu rural, de façon à étudier ce qu'il se pratique sur les autres communes.

Exemple sur Ham : 600 € de loyer au total pour 3 assistantes maternelles et 12 enfants.

La moyenne nationale se situe entre 300 et 600 € pour 8 enfants maximum.

La proposition de la commune est de 300 € mensuel, eau comprise (électricité en supplément).

Une réévaluation du loyer devra être faite à l'issue de la première année afin d'ajuster les coûts.

En cas de départ d'une assistante maternelle, un préavis de 2 mois devra être respecté.

Une réunion d'information est programmée le 22 janvier avec les personnes intéressées.

Il faut préciser que les locaux sont neufs et totalement équipés contrairement aux autres structures.

La proposition de bail sera envoyée aux conseillers pour avis. Pour information, la liste complète des équipements est intégrée au document.

1 abstention (Monsieur SAUVAGE, compte tenu de l'engagement de son épouse).

**Délibération 03-2022** pour autorisation permanente d'encaissement de chèque durant toute la durée du mandat

Monsieur Le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur une autorisation permanente d'encaissement des chèques, sinon, il faut délibérer à chaque réception de chèque.

Le conseil municipal vote à l'unanimité et ce, jusqu'à la fin du mandat.

**Délibération 04-2022** fixant les récompenses des gagnants au concours des maisons illuminées

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame LAURENT.

Il y a 4 gagnants, dont les 2 premiers exæquos

Proposition :

50 € pour les 2 premiers gagnants (Monsieur Cyril RIMBAULT et Monsieur Fabien ROUSSEL)

40 € Monsieur Pierre RICHY

30 € Monsieur et Madame Noël CARON

Vote à l'unanimité

Monsieur le Maire et le conseil municipal remercient tous les participants.

Remplacement de la chaudière du bâtiment jouxtant la nouvelle garderie

Monsieur Le Maire explique qu'il a dû demander des devis en urgence car il faut chauffer le bâtiment (obligation temporaire d'installer des radiateurs électriques).

Un devis a été adressé par l'entreprise LENGLET pour un montant de 7965.60 € TTC

Organisation du repas des aînés du 3 avril 2022

Monsieur PICARD souhaiterait que certains membres du conseil accompagnent la commission festivités pour demander des devis aux différents traiteurs.

Monsieur BOUTELEUX prend la parole : la difficulté est que, compte tenu des mesures sanitaires, les traiteurs ne sont pas en mesure de nous dire s'ils seront en activité à cette date.

Madame LAURENT se propose ainsi que Monsieur POUPART et Monsieur SAUVAGE.

Informations diverses

Beaucoup de cartes de vœux ont été reçues. Par courrier et par mail.

RDV le 11 janvier avec la société CCE, qui gère les reprises de concessions, travaux de reprises physiques, plans etc. (Monsieur PICARD transmettra au conseil municipal les devis reçus).

Retour sur les écritures qui seront apposées sur la plaque commémorative « Espace Jean et Albert GILBERT » : Monsieur PICARD a envoyé en amont à tous les conseillers une proposition. Ils leur demandent de donner leur avis, conseils, suggestions Etc. Un échange va être mis en place entre Monsieur Le Maire et les conseillers afin de statuer et pouvoir commander cette plaque.

Précision : après recherche, aucune démarche juridique n'est exigée pour obtenir une autorisation de la famille.

Une carte d'invitation a été remis par Monsieur LEPERE : son fils se marie le samedi 18 juin à Roncq (59).

Monsieur Le Maire revient sur la mise à disposition d'une ATSEM pour le SISCO concernant l'année 2019 et du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2020.

Le secrétariat de mairie a découvert qu'il n'existait pas de convention ni même de délibération (alors que cette mise à disposition a été comptabilisée les années précédentes et ces documents auraient dû être rédigés à l'époque). La régularisation va donc être faite mais en attendant, la trésorerie a suggéré à la commune d'émettre des titres de rattachement sur 2021 qui seront retraités sur 2022 une fois que les documents auront été validés.

La commune recherche un élagueur qualifié pour le cèdre bleu (Proposition par mail d'une entreprise en espace verts. Les recherches se poursuivent)

## Questions diverses

### R BOUTELEUX

Plainte d'un administré d'Estrées sur les nuisances sonores de l'usine CBEM. Une visite sur place a été faite par Monsieur BOUTELEUX et Monsieur PICARD.

Au niveau de la rue, il existe effectivement un petit sifflement, par contre au niveau de la porte d'entrée de l'administré, un ronronnement incessant est présent.

Décision : Monsieur Le Maire va prendre de nouveau contact avec Monsieur LINEATTE, directeur de CBEM.

### P DELAPORTE

Un entrepreneur l'a interpellé sur le fait qu'il ne peut pas accéder à un chantier du fait que le terrain d'un administré n'est pas du tout entretenu (tour de ville en prolongement de la rue des Proies). Un courrier a déjà été envoyé le sommant d'entretenir sa propriété. Que faire ?

Un plombier est venu changer les mécanismes de chasse d'eau dans la salle polyvalente car endommagés par du calcaire. Il faudrait peut-être envisager l'achat d'un adoucisseur. Monsieur DELAPORTE va se procurer des devis.

Chemin à reboucher (en face de la station d'épuration de l'usine BONDUELLE) : un camion benne de concasser est au minimum nécessaire. A moins de prendre les briques et les cailloux qui sont sur l'ancienne décharge. Des devis vont être demandés.

Une commission travaux aura lieu prochainement (en attente de plusieurs devis).

### G LEPERE

Rapporte les remarques de certains administrés : les chemins du Tour de ville communale ne sont pas nettoyés par les personnes qui les salissent. En effet, certains agriculteurs ne nettoient pas ce qu'ils « déposent » sur les chemins.

### C RINGARD

Rue d'enfer : les nouveaux propriétaires continuent à faire des travaux et ont déposé une base vie. Les voisins se posent donc toujours des questions sur la destination du dit terrain.

La borne de recharge électrique pour les véhicules ne fonctionne pas. Monsieur Le Maire a constaté que le disjoncteur n'est pas enclenché. Le problème est qu'il n'a pas retrouvé un document attestant cette installation. Etant donné que la FDE a participé à son installation, Monsieur PICARD va les contacter.

### V VALIENNE

Les parents réclament des messages dans les cahiers des enfants concernant les tickets de cantine. Monsieur BOUTELEUX explique que ce problème est en principe réglé.

### S LAURENT

Demande de Bella Pizza pour obtenir une licence 3 (Va prendre RDV avec Monsieur Le Maire).

Péronne bureau a été sollicité pour un devis concernant un nouveau photocopieur/imprimante (la société peut racheter le contrat de location actuel).

L'ARS a été relancée en octobre. Ils ont répondu la semaine dernière. Effectivement, une incohérence existe par rapport à tous ce qui a été fait (validation, non validation). Un nouveau test sur la mesure de décibel doit être réalisé. Pour information, le coût avoisinerait les 2000 €.

Problème rue des Proies : la haie, qui a été déplantée car elle gênait la visibilité, a été replantée à l'identique. Solution : cette haie va de nouveau être déplantée.

#### D LUPART

L'assemblée générale des anciens combattants aura lieu le 22 janvier à 16h30

#### JL SAUVAGE

Suite à la visite de la gendarmerie en novembre concernant les incivilités, les services passeront en février pour le conseil sur la pose de caméra de surveillance.

Le sénateur DEMILLY a justement diffusé une information sur les incivilités. Monsieur SAUVAGE a réagi en demandant de renforcer les pouvoirs des maires (courrier circonstancier au procureur qui pourra poursuivre).

La commission remembrement va commencer à se réunir en février 2022 et annoncera le calendrier remembrement qui s'étalera jusqu'en 2024.

Le Plan de découpage du « petit bois » a été reçu du géomètre.

#### Ph POUPART

Lors de l'estimation des maison illuminées, un membre de l'équipe municipale a failli faire une chute à Estrées Chaussée Brunehaut. En effet, la SICAE a posé des poteaux mais n'a pas remis de macadam au pied de chaque poteau. Monsieur Le Maire va les contacter afin de remédier au problème.

Problème de luminaire sur le parking de l'église : il s'agit d'un problème d'horloge (va être résolu)

Le chemin communal situe vers le transformateur de Bonduelle se dégrade et des nids de poules dans la rue Fernand POUPART sont présents à plusieurs endroits.

Un Chalet a été posé par Bella Pizza sur un chemin communal (et non sur leur propriété).

Vitesse **excessive** toujours et encore (Madame LAURENT doit relancer les différents prestataires pour la mise en place de dispositifs adaptés).

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35**



